



4 Allocation d'Aide Sociale

4-2 Genre d'allocations

Dans le cadre, allocation d'aide sociale, il y a des allocations comme celles qui suivent qui sont fournies quand le besoin est.

Genre d'allocations dans le cadre d' allocation d'aide sociale

genre d'allocation	contenu
Allocation de vie quotidienne	Frais nécessaire pour satisfaire les besoins de la vie quotidienne, comme habillement, alimentaire et autres.
Allocation d'habitation	Loyer, location de terrain et frais de réparation d' habitat ou d' autres pour entretien de l' habitat.
Allocation d'éducation	Frais nécessaires pour l' éducation scolaire obligatoire comme la cantine et les fournitures scolaires etc.
Allocation pour service de soins	Frais pour bénéficier du service de soins
Allocation de soins médicaux	Frais de consultation médicale et de médicament etc. qu' on paye à l' organisme médical comme l' hôpital ou la clinique etc..
Aides temporaires	<p>Selon la spécificité du besoin, il existe les allocations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Allocation pour accouchement: frais d' hospitalisation et de matériel sanitaire pour l' accouchement -Allocation pour profession: frais pour entreprendre une affaire d' une petite envergure, ou pour apprendre un métier etc. -Allocation funèbre: frais d' incinération et d' enterrement etc. -Allocations provisoires: couches et vêtements pour un patient etc, frais pour remplacer le matériel médical etc. perdu à cause d' un sinistre, frais de transport en cas spécial, frais de réparation de maison, frais de caution pour un déménagement etc. et frais de préparation pour entrer à l' école primaire ou au collège etc. <p>*À l' attribution, certaines conditions sont requises et il y a une limitation du montant d' allocation.</p>
Aides et protections diverses	<ul style="list-style-type: none"> -Exemption de frais d' eau (tarif de base) -Exemption de cotisation d' Assurance Mutuelle pour Accident de la Route -Délivrance de ticket gratuit de bus et de métro -Exemption de cotisation de la Retraite pour les non-salariés -Exemption des frais NHK